

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 20 décembre 2022

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

15 décembre 2022

Date d'affichage:

15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Michaël MONTEIRO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Marie-Agnès FERNANDEZ par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO

Absents :

Secrétaire de séance : Ingrid LAFOREST

Objet: CESSION DU TRACTEUR ISEKI TX G23 - DE_2022_57

Le maire indique aux conseillers que le tracteur ISEKI TX G23 immatriculé 3212 YV 71, acquis par la collectivité en 2008, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un tracteur ISEKI TXGS 24 RI pour le remplacer.

La société CAVALLERO ROGER SARL, chez laquelle la commune a acheté le nouveau tracteur, souhaite reprendre l'ancien véhicule et propose un prix de cession de 7 440.00 € TTC.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à vendre en l'état le tracteur ISEKI TX G23 pour un prix de cession de 7440.00€ TTC à la société CAVALLERO ROGER SARL,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités administratives compétentes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/12/2022
et publié ou notifié
le 22/12/2022



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

